



Communiqué de presse de l'Union suisse des paysans du 11 septembre 2008

Libre-échange agricole avec l'UE: explorer d'autres pistes!

L'Union suisse des paysans propose de poursuivre les négociations bilatérales avec l'Union européenne (UE) comme le prévoit la clause évolutive, solution qui selon elle est préférable à un accord global de libre-échange agricole. Dans un premier temps, il s'agira de réduire les obstacles non tarifaires au commerce, afin d'utiliser le potentiel d'exportation existant. Cette formule ménagera non seulement les caisses de l'Etat, mais elle réduira aussi le risque d'implication d'autres secteurs.

Le cycle de Doha de l'OMC en est au point mort, et la pénurie mondiale de denrées alimentaires a relancé les discussions autour de la souveraineté alimentaire. Malgré cela, le Conseil fédéral va ouvrir dans les jours ou semaines qui viennent les négociations sur un accord de libre-échange agroalimentaire avec l'UE. L'USP est opposée à un tel accord, car les répercussions économiques seraient insupportables pour les familles paysannes suisses. Celles-ci risquent en effet de perdre 50 % de leur revenu actuel, qui est déjà bas. La production végétale et les produits non fortement transformés n'auraient notamment aucune chance sur le marché européen. En outre, un accord de libre-échange agricole nécessiterait d'importants moyens pendant de nombreuses années pour financer les mesures d'accompagnement visant à en amortir les répercussions. Il est aussi à craindre que la Suisse doive adapter sa politique agricole, y compris les paiements directs, à celle de l'UE. Les avancées en matière d'écologie et de protection des animaux ainsi que notre liberté de décision quant à notre approvisionnement en denrées alimentaires seraient en grande partie perdues.

L'UE est indiscutablement le principal partenaire économique de la Suisse, de manière générale et en particulier dans le secteur agricole. 75 % des importations de produits agricoles proviennent de l'espace européen, et près de 70 % de nos exportations sont acheminées vers des pays membres de l'UE. C'est la raison pour laquelle la Suisse a conclu plusieurs accords bilatéraux avec l'UE depuis 1972. Rappelons que les Bilatérales I prévoyaient la baisse des taxes douanières, divers contingents tarifaires à droit zéro (p. ex. pour les fruits, les légumes et la viande séchée) ainsi que l'ouverture totale du marché du fromage par étapes. Quant aux Bilatérales II, elles stipulaient l'ouverture du marché pour les produits agricoles transformés comme le chocolat, les biscuits ou autres produits de boulangerie. Divers produits peuvent donc déjà être exportés hors taxes vers l'UE et vice versa. Force est néanmoins de constater que de nombreux obstacles non tarifaires pénalisent fortement, voire empêchent, les exportations.

L'Union suisse des paysans propose de développer l'accès des denrées alimentaires au marché européen par le biais de la clause évolutive prévue à l'article 13 des Bilatérales I. Dans un premier temps, il s'agira de réduire les nombreux obstacles non tarifaires au commerce, afin de pouvoir exploiter pleinement le potentiel d'exportation. Dans un deuxième temps, une autre ouverture sectorielle du marché pourra être envisagée pour des produits disposant d'un potentiel à l'exportation, comme les produits bio ou carnés. Cette solution présente de nombreux avantages: elle nécessite nettement moins de moyens financiers publics supplémentaires qu'un accord global de libre-échange agricole, elle ne risque pas d'impliquer soudain d'autres secteurs économiques ou thèmes politiques, permettant à la Suisse de continuer dans sa politique à suivre une voie autonome. En même temps, une politique d'ouverture progressive et sélective des frontières pourra continuer d'être menée pour les denrées alimentaires. Cette solution obtiendrait enfin le soutien de l'agriculture suisse.

Renseignements

Hansjörg Walter, président de l'USP, portable 079 404 33 92

Jacques Bourgeois, directeur de l'USP, portable 079 219 32 33

Sandra Helfenstein, porte-parole de l'USP, portable 079 826 89 75

www.sbv-usp.ch